



COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS DE LA SOCIETE PALMCI

L'Assemblée Générale Mixte de PALMCI S.A tenue le 18 mai 2017 a approuvé le fractionnement des actions de la société dans un rapport de 1 à 2.

En conséquence, la valeur nominale par action qui s'élevait à 2 640 FCFA sera désormais de 1 320 FCFA. Le nombre d'action de chaque actionnaire sera donc multiplié par 2.

Le nombre d'action de la société passera de 7.729.658 à 15.459.316 actions.

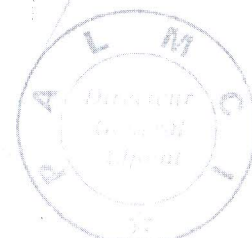
L'opération de fractionnement sera réalisée le 03 Novembre 2017 à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Ce fractionnement d'action favorisera une meilleure négociabilité de l'action et par conséquent améliorera la liquidité de la Bourse tout en créant des conditions d'acquisition plus favorables aux petits épargnants.

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de prendre contact avec la SGI SOGEBOURSE, située à Abidjan- Plateau, Téléphone : 20 20 72 69 / Fax : 20 20 14 89.

Fait à Abidjan le 09 octobre 2017

Christophe KOREKI
Directeur Général Adjoint



Christophe KOREKI